

## Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

### 1. Projet d'intervention en psychomotricité \_ M12

2025-2026

Code : T.PM.SO354.312.F.20

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 3<sup>ème</sup> semestre du MSc en Psychomotricité

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

### 3. Pré-requis

Pour pouvoir se présenter à l'examen du module, il faut avoir validé les modules :

- M6 Séminaire d'intégration thématique 2
- M8 Exercice professionnel A
- M9 Exercice professionnel B

### 4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant·es de s'inscrire dans une démarche de projet, orienté vers l'intervention en psychomotricité et en lien avec les besoins et caractéristiques d'un terrain spécifique. Les étudiant·es conçoivent leur projet dans une perspective réflexive, en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques et méthodologiques, ainsi que sur leurs compétences professionnelles et scientifiques.

Objectifs d'apprentissage :

1. Identifier les enjeux, caractéristiques et potentialités d'un contexte et des usagers
2. Concevoir un projet d'intervention dans une perspective psychomotrice
3. Présenter et coordonner la préparation du projet et négocier sa réalisation avec des partenaires

Compétences cibles<sup>1</sup> :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
  - **1b** : Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps
  - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
  - **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
  - **2b** : Evaluer les besoins des usagers, ainsi que planifier et conduire ses interventions en les co-construisant avec l'entourage et le réseau

<sup>1</sup> se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre de la filière psychomotricité) le profil des compétences cible du master (en annexe 1 du plan d'étude cadre)

→ **2d** : Favoriser le développement des ressources psychomotrices des usagers

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

→ **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente

→ **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation

→ **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles

→ **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagers ou des usagers

→ **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

→ **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

→ **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

→ **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession

→ **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

→ **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

→ **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant-e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Le module met en pratique la conception et gestion d'un projet en psychomotricité. Il est organisé entre temps de pratique sur le terrain, analyse de la pratique et enseignements à l'école :

### Formation pratique

- Temps de présence sur le terrain, orientés sur l'observation et l'analyse du contexte ainsi que sur la collaboration en vue de la conception d'un projet d'intervention en psychomotricité (une 1/2 journée par semaine sur le SA24)
- Temps de travail et de réflexion (45 min par 1/2 journée), avec le-la praticien-ne formateur-trice, orientés sur la conception et le concept de réalisation du projet d'intervention
- Temps individuel (ou en binôme) de conception et d'élaboration du projet d'intervention.

### Enseignements orientés sur la construction et la conduite de projets en psychomotricité :

Les temps articulent enseignements théoriques, méthodologiques et travaux pratiques.

- Cadres et dispositifs d'intervention en psychomotricité
- Projet d'intervention et concept de réalisation
- Déontologie professionnelle
- Réseaux et collaboration

### Accompagnement de l'étudiant·e

Ce module de formation pratique et clinique est en principe réalisé en autonomie par l'étudiant·e, qui est encadré et soutenu tout au long du processus selon les modalités suivantes :

- L'étudiant·e participe à des temps de travail encadré à l'école
- L'étudiant·e est suivi par un·e enseignant·e référent·e de la filière Psychomotricité concernant le processus projet et les entretiens tripartite·s
- L'étudiant·e est suivi par un·e praticien·ne formateur·trice (PF) sur le terrain professionnel où se déroule le projet. Le PF réalise l'analyse de la pratique. Lorsque le PF n'est pas thérapeute en psychomotricité, l'étudiant·e bénéficie d'un temps d'analyse de la pratique psychomotrice supplémentaire avec un·e professionnel·le thérapeute en psychomotricité désigné·e par la filière. Ces temps d'analyse de la pratique sont obligatoires. Ils se déroulent en groupe, fixés par la filière et selon des horaires définis.

## **6. Modalités d'évaluation et de validation**

Une évaluation sommative écrite sous forme de dossier d'intention de projet présente les deux phases du projet (identification et planification) et est déposée en janvier.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant·es sont tenu·es de signer la feuille de présence à chaque cours. En cas d'absence, l'étudiant·e envoie un mail au secrétariat de filière avec copie à la référente volée et aux coordinatrices Modules.

En cas d'absence (justifiée ou non) correspondant à plus de **20%** du nombre d'heures d'enseignement **ou** du nombre de demi-journées sur le terrain, l'étudiant·e sera tenu·e d'effectuer un travail complémentaire défini par les coordinatrices de module ou un complément de temps de présence sur le terrain. Le taux d'absence aux d'enseignement est calculé séparément du taux d'absence en formation pratique. 80% de présence sont requis pour chacune de ces deux parties.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

L'organisation du module en termes de présence sur le terrain est décrite dans les Lignes directrices pour la formation pratique (Point 3 Organisation de la formation sur le terrain dans le cadre des modules formation pratique et approche clinique / Fréquentation de la formation sur le terrain et Charge de travail des étudiant·e·s sur le terrain). Les besoins des bénéficiaires prévalent et entraînent la nécessité d'une présence discutée et planifiée avec les référents de terrain et de la filière.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés

Les abandons sont considérés comme des échecs. La non-effectuation d'une des deux modalités de l'évaluation est considérée comme un échec.

## **7. Modalités de répétition**

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant·e est alors informé·e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant·e qui obtient la note F à l'évaluation sommative du module doit la répéter à la 2<sup>ème</sup> session. La forme de la répétition est décidée par les coordinatrices de module. Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation, elle ou il est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs. La non-effectuation de l'évaluation dans le délai temporel fixé est considérée comme un échec.

## 8. Remarques

La réussite de ce module est un prérequis à l'évaluation du module M15 *Conduite et analyse du projet d'intervention* qui se déroule, en principe, sur le même terrain professionnel.

Le projet d'intervention peut être réalisé individuellement ou en binôme.

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'explicitier leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

## 9. Bibliographie

Des références sont remises au fur et à mesure des enseignements ou des ateliers de suivi de projet.

## 10. Enseignant·e·s

- Accompagnement sur le terrain : le·la praticien·ne formateur·trice de terrain
- Analyse de la pratique psychomotrice externe au terrain de réalisation du projet : un·e thérapeute en psychomotricité désigné·e par les coordinatrices
- Gestion de projet en psychomotricité, Délia Danesin-Démarest et Gemma Gebrael Matta
- Cadres et dispositifs en intervention psychomotrice, Sylvie Wampfler
- Déontologie et responsabilité professionnelles, Aymone Kaenzig et A. Moser
- Projet et collaboration, Sandrine Salamin

Coordinatrices de module : Délia Danesin-Démarest et Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2025